

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE NYON

Nyon possède un **riche patrimoine architectural et culturel**, surtout issu de périodes relativement anciennes. Les bâtiments les plus prestigieux tel que le château, l'amphithéâtre, le temple, la tour de l'horloge, la tour César et j'en passe, ne laissent aucun doute sur le fait qu'il faut les conserver, les mettre en valeur et si possible les restaurer ou les rénover.

Cependant, il existe aussi beaucoup de **bâtiments remarquables**, variés, témoins d'époques diverses, beaux et pétillants, mais que l'on oublie. Ils n'ont certes pas le prestige d'un château restauré pour presque 20 mio, mais ils possèdent un potentiel étonnant et propre à chacun d'eux, pour autant qu'on veuille bien s'y intéresser.

Ils ont en outre le mérite de se situer parfois dans des quartiers différents et non exclusivement dans le centre-ville. Ils pourraient avoir l'audace d'**animer les quartiers périphériques**, de leur donner une **vie ancrée**, elle aussi **dans l'histoire** de notre ville. Cette histoire est relativement récente, 19^e et début du 20^e. (usine Kocher, Voirie, maisonnettes du chemin d'Usteri)

Ces bâtiments qui risquent d'être démolis possèdent **une valeur et un potentiel** qu'il serait dommage de gâcher. La démolition, solution facile et économiquement tentante est-elle intelligente ? Que va-t-on perdre ? Que va-t-on gagner ?

Les plans de quartier existants permettent souvent de raser ces bâtiments. Cependant ils ne doivent pas être des alibis pour les promoteurs ou pour la commune, la réflexion doit ouvrir de nouvelles pistes et permettre des solutions audacieuses :

Lors de la vente d'une telle parcelle, la commune devrait par exemple, donner la priorité à des promoteurs qui s'engagent à conserver et à intégrer le bâtiment dans leur programme architectural. Elle pourrait même fortement inciter ou rendre obligatoire la sauvegarde du bâtiment, même si cela implique un prix de vente en conséquence. Les plans de quartier à venir pourraient aussi relever la valeur et l'intérêt d'intégrer ces témoins dans le futur bâti.

L'intégration intelligente de certains éléments plus anciens dans de nouvelles constructions est très bénéfique : **Le nouveau et l'ancien se mettent mutuellement en valeur**. Certains exemples réussis en témoignent : le quartier "îlot 13" derrière la Gare de Cornavin à Genève est un très bel exemple d'ancien et de neuf qui s'entremêlent. Le secteur de "Zürich West" grouille d'anciennes usines intégrées à des immeubles contemporains ; un ancien chantier naval y abrite un théâtre, une ancienne usine est littéralement phagocytée dans un grand immeuble à affectation mixte, etc. Bienne s'est distinguée par la mise en valeur de ses bâtiments du début du 20^e et par des constructions nouvelles de qualité. Elle a reçu le prix Wakker en 2004. Ce prix est attribué chaque année à une commune qui s'implique pour promouvoir une architecture de qualité, une mise en valeur de son patrimoine architectural et urbanistique.

Mon vœu est que la commune et les différents intervenants s'inspirent avec passion de ces exemples réussis...

Et en voici à concrétiser :

- Le **Bâtiment de la Voirie**, au **chemin de Bourgogne** est une ancienne usine (annexe en 1935 selon archives communales) dont l'enveloppe devrait être conservée et mise en valeur. Le volume intérieur doit être dégagé et permettre des programmes variés. Ceux-ci doivent être dictés par les quartiers en mutation de la Petite Prairie et de Bourgogne. De grands changements (gare, transports, habitats, services) vont rendre ce quartier "tout neuf". **Une conservation, mise en valeur et intégration de cette usine donneraient une âme et une vie plus riche à tout le quartier en devenir.** Les possibilités sont nombreuses: lofts, maison des associations, divers petits services de proximité réunis sous un même toit, etc.

- L'**Usine Kocher**, abritant actuellement les S.I. est un **bel exemple d'architecture des années 30**. Sa façade ouest est belle. Actuellement dégagée par la place nord de la gare en chantier, elle pourrait être sublimée grâce à une **intégration intelligente à un bâtiment contemporain et aux futurs aménagements**. Ceux-ci sont d'ailleurs le sujet d'une vaste étude multidisciplinaire. Quel est le sort de cette usine dans le contexte de cette étude ?

En rapport avec ces deux premiers exemples, j'aimerais citer le préavis n° 39 de 1998 où l'on percevait déjà un danger et où l'on essayait de contrer cette fissure entre **"La ville historique, animée mais repliée sur elle-même, et la ville moderne et sans personnalité"**. L'usine du ch. de Bourgogne se trouve dans un tel futur quartier et l'Usine Kocher se trouve à l'endroit précis où l'on prétend relier et **"élargir de manière harmonieuse la typologie urbaine de la ville historique au delà et à travers la ligne CFF" !**

- Les **petites maisons (d'ouvriers ?) du chemin d'Usteri** ainsi que les **petites maisons de ville de la ruelle de la Muraz** sont une **poésie urbaine à conserver** et à restaurer, ceci en permettant aux privés qui les possèdent de garder (Muraz) ou même d'améliorer (Usteri) leurs qualité de vie dans le tissu urbain. Les futur PQ devraient aiguiller les projets vers des intégrations intelligentes et innovantes.

- Nous savons que la démolition des bâtiments de la **Promenade du Jura** (no 15, 17 et 19) est imminente. Les personnes qui auraient pu ou auraient du être compétentes n'ont pas été conscientes de sa valeur assez tôt et n'ont pas voulu sauver ces trois maisons qui font partie de l'enceinte de la vieille ville. **Nous devons cependant refuser un projet fade dans un tel endroit et même exiger un concours architectural !**

- La **rue de l'Industrie** (débouchant ensuite sur celle des Moulins) est un lieu exceptionnel mais complètement dévalorisée. Elle a été l'objet d'une étude très intéressante par des étudiants de l'EPFL en 2001 (des études sur différents quartiers de Nyon avait été effectuées). La richesse de ces études approfondies, professionnelles et gratuites ne semble pas avoir eu d'écho. Ni le service de l'urbanisme, ni le service des bâtiment n'en ont d'ailleurs gardé d'exemplaires ! **Cette ruelle étroite et profonde est un lien piétonnier direct entre la ville haute (cinémas) et le quartier de Rive (lac, débarcadère) : C'est une opportunité incroyable, il pourrait être un "mini Flon" à l'échelle de notre ville.** Son rôle de liaison directe entre deux pôles de consommation et de loisir de la ville exige des études dignes de son potentiel et des solutions qui n'altèrent pas l'esprit particulier de ce site singulier et remarquable !

- Le **restaurant de la Plage** avec sa terrasse et ses vestiaires en toiture, de style moderne, construit en 1935, mérite aussi une attention particulière, sans forcément engendrer de grands coûts. Une simple mise en valeur et en couleur lui redonnerait une apparence plus gaie et en adéquation avec son petit air "Miami Beach", pourquoi pas un travail d'étudiant en architecture ?

autres exemples aux potentiels variés:

- Le **petit château d'eau de la gare de Nyon** si bien présenté par Pro Novioduno
- Le **garage** qui fait l'angle entre la rue Neuve et l'av. Viollier (construit en 1936)
- Le **Lazaret** derrière le musée du Léman (vraisemblablement de 1898)
- Que peut-on faire pour le **Manoir** !? Comment inciter les propriétaires de tels bâtiments à rénover ou à vendre afin qu'ils ne se détériorent pas inexorablement.
- les n^{os} 16,18 et 20 de la rue de Prélaz (construit en 1946)

Le recensement architectural n'est pas exhaustif dans le sens où et il ne tient compte que des "bâtiments nobles": **Il n'intègre pas les maisons ou usines du 19^e et début du 20^e.**

Ces préoccupations devraient concerner le service de l'Urbanisme et celui des Bâtiments. Les aspects tels que la densification, la mixité des quartiers, les grands projets de nouveaux pôles de la ville, le plan directeur sont motivants. Ils ne doivent cependant pas faire oublier l'importance de ce **patrimoine en danger**.

Nyon est en pleine croissance et celle-ci semble être plutôt bien gérée. **Cette croissance rapide et la promptitude à vouloir remodeler les quartiers en mutation ne doivent surtout pas faire mourir l'âme de notre ville en avalant les éléments riches qui la constituent.**

Qui réagit, qui s'investit, qui est sensible à la poésie urbaine frémissante sous ces enveloppes endormies ?!

J'aimerais aussi signaler qu'un travail de diplôme (théorique et pratique) sur le quartier de Bourgogne est en train d'être effectué par un étudiant en architecture de l'EPFL. Il serait judicieux de s'y intéresser et d'en prendre connaissance (terminé pour juin 2005). Ce genre de travail est professionnel, gratuit et effectué avec passion. Profitons-en, ne serait-ce que pour mieux étayer nos discours.

Par cette motion je demande :

- Que la Municipalité **reconsidère d'urgence certains cas** : comme l'Usine Kocher, l'Usine du ch. de Bourgogne qui font partie de PQ tout neufs et qui sont certainement voués à la démolition. Il n'est tout juste pas trop tard pour sauver ce patrimoine et donner une valeur culturelle à ces quartiers. C'est une décision politique importante, un signal clair de la valeur que l'on donne à ces richesses !
- Que la Municipalité reconsidère le projet de la Promenade du Jura et que l'on refuse un projet consensuel, ceci grâce à la mise en concours du futur bâtiment.
- Que **chacun des exemples** cités dans cette motion **soit listé**, qu'un petit **historique** succinct soit dressé pour chacun d'eux ne serait-ce dans un but **pédagogique**, et que l'on argumente leur devenir dans la ville.
- Que le **service de l'urbanisme** et celui des **bâtiments** se donnent les moyens, le temps et la connaissance nécessaire pour appréhender ces cas dans l'avenir. Qu'ils spécifient comment et par quels moyens ils comptent faire.
- Que le nouveau **chef de l'urbanisme** et celui des bâtiments qui vont être bientôt nommés soient sensibles à cet aspect des choses ; que leurs **cahiers des charges** le spécifient et qu'ils soient respectés.

Gageons que nous allons permettre à cette ville de croître sans perdre son âme.

C'est avec cette ambition que je vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de renvoyer cette motion à une commission afin d'étudier sa prise en considération.

anik schaller

